

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**12 MAI 2009**

**Compte-rendu**

**L'ordre du jour était le suivant :**

- N° 28/2009 Approbation du Conseil Municipal du 30 mars 2009
- N° 29/2009 Subventions aux associations
- N° 30/2009 Maîtrise d'œuvre aménagement de la voirie sous le bois
- N° 31/2009 Indemnité de conseil au receveur municipal – Décision modificative n° 1 au Budget Principal
- N° 32/2009 Tarifs municipaux – tickets de cantine – convention avec Jarménil
- N° 33/2009 Tarifs municipaux – participation de la Commune aux centres aérés
- N° 34/2009 Achat de parcelles de terrains à Réseau Ferré de France
- N° 35/2009 Reconduction du contrat d'assurance statutaire du personnel communal
- N° 36/2009 Renégociation des contrats d'assurances – consultation de courtiers en assurances
- N° 37/2009 Renouvellement du bail de chasse en forêt communale – signature du cahier des clauses générales de location de chasse
- N° 38/2009 Classes de découverte – Subventions du Conseil Général des Vosges
- N° 39/2009 Constitution d'une commission municipale spéciale
- N° 40/2009 Pré-étude de faisabilité par le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) d'une chaufferie bois
- N° 41/2009 Etude de faisabilité d'une chaufferie-bois – demande de subvention à l'ADEME
- N° 42/2009 Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 - Signature d'une convention avec le représentant de l'Etat
- N° 43/2009 Questions diverses

## CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 12 MAI 2009**

*A 20 heures 30*

Effectif légal : 19 / En exercice	19
Présents à la séance :	18
Absents :	01
Votants	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni le **MARDI 12 MAI 2009 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la **présidence de Monsieur François HATIER, Maire**. Madame DA SILVA Lydie, conseillère municipale, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme HANS Louisette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal		x	THOMAS Jean-Louis	
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseiller Municipal	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

### **Délibération n° 28/2009**

### **Approbation du Conseil Municipal du 30 mars 2009**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 30 mars 2009

---

### **Délibération n° 29/2009**

### **Subventions aux associations**

Le budget primitif 2009 n'a pas identifié individuellement les associations bénéficiaires de subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ALLOUE** les subventions suivantes :

AFN	250	Josette Aubertin
Ste de chasse	200	François Hatier
Club des chiffres et des lettres	195	Edith Gremillet
Club des Edelweiss	800	
FFI	80	
Club des Godillots baladeurs	240	Louisette Hans
Légion vosgienne	110	
Chorale l'oiseau lyre	450	Philippe Leroy
Chorale l'oiseau lyre Subvention exceptionnelle pour l'organisation du concert avec une chorale belge	600	Philippe Leroy
Comité d'oeuvre pour le Noël des personnes âgées	8 200	François Hatier Josette Aubertin Michel Roussel
Ste de pêche	300	Jean-François Bluntzer
Amicale des donneurs de sang	280	Edith Gremillet
Amicale des anciens sapeurs pompiers	160	
Sports réunis de Pouxeux-Jarménil	2 200	
ADMR	1 700	Josette Aubertin
Association le jardin des livres	500	
Association Jeanne d'Arc	550	Henri La Vaillée
Economie sociale et familiale	250	Josette Aubertin
Ass sportive lycée Malraux	100	
Téléthon - AFM	100	
Association des jeunes Sapeurs pompiers Remiremont	50	
Amicale Maison retraite Eloyes	120	
Ass sportive collège Eloyes	100	
Team Desperatchou	500	
	18 035	

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2009

**PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat ni au vote.

**Délibération n° 30/2009**

**Maîtrise d'œuvre aménagement de la voirie sous le bois**

Le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2008 et informe les élus que la commission d'appel d'offres a désigné, lors de sa réunion du 24 mars 2009, le bureau d'études Chaussard Ingénierie. Puis, il précise que, conformément aux délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal le 15 avril 2008, le marché a été notifié au bureau d'études le 9 avril 2009 pour un montant de 11 960 € TTG.

L'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND ACTE** de la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la voirie sous le bois avec le bureau d'études Chaussard Ingénierie pour un montant de 11 960 € TTG.

---

**Délibération n°31 / 2009**

**Indemnité de conseil au receveur municipal – Décision modificative n° 1 au Budget Principal**

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil accordée aux comptables du Trésor chargés du suivi des Collectivités locales et des Etablissements publics, en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982.

Ce texte prévoit, en outre, la nécessité d'une nouvelle délibération, lors de chaque renouvellement des Conseils Municipaux.

Compte tenu des prestations de conseils assurées par Monsieur Bandelier,

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 17 voix pour et 2 abstentions – Messieurs et Jean-Louis Thomas et Jean Hantz

**DECIDE** d'attribuer à Monsieur Denis Bandelier, Receveur Municipal, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal une indemnité au taux de 50 % du maximum prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983.

**VOTE** la décision modification n°1 suivante au Budget Principal

Dépenses – Article 6225 Indemnités au comptable + 260.00 €

Dépenses – Article 60632 Fournitures de petit équipement - 260.00 €

---

**Délibération n°32/2009**

**Tarifs municipaux – tickets de cantine – convention avec Jarménil**

Le Maire rappelle que les tickets de cantine sont vendus au prix unitaire de 6.80 € aux familles originaires de Jarménil. Or, la Commune de Jarménil souhaite participer à hauteur de 2€ par ticket. Il convient de signer une convention et de délibérer un nouveau tarif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée avec la Commune de Jarménil

**FIXE** le tarif unitaire du ticket de cantine vendu aux familles de Jarménil à 4.80 €.

---

**Délibération n° 33/2009**

**Tarifs municipaux – participation de la Commune aux centres aérés**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**FIXE** la participation de la Commune pour les enfants de Pouxeux en cas de fréquentation des centres aérés de Arches et d'Eloyes à 7 € par enfant et par jour, pour une durée maximale de 20 jours

---

**Délibération n° 34/2009**

**Achat de parcelles de terrains à Réseau Ferré de France**

Le Maire expose que, dans le cadre de l'élargissement du chemin des Vouaches, il convient d'acquérir des parcelles de terrains à Réseau Ferré de France.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 16 voix pour et 3 abstentions Messieurs Damien Sibille, Jean-Louis Thomas et Jean Hantz

**AUTORISE** le Maire à acquérir une parcelle à détacher des parcelles cadastrées en section AO n° 54p et AR n°11p pour une contenance approximative de 513 m<sup>2</sup>, au prix global et forfaitaire de 260 € suivant l'estimation fixée par France Domaines et à signer l'acte de vente à recevoir par Maître Laurent Schorp

**PREND NOTE** que la société Nexity Saggel Property Management agit au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France, aux termes d'une procuration en date du 2 janvier 2007

**DIT** que les frais de notaire sont à la charge de la Commune

---

**Délibération n° 35/2009**

**Reconduction du contrat d'assurance statutaire du personnel communal**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de reconduire le contrat d'assurance statutaire du personnel communal auprès de la SMACL.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** la reconduction du contrat d'assurance statutaire du personnel communal auprès de la SMACL.

---

**Délibération n° 36/2009**

**Renégociation des contrats d'assurances - Consultation de courtiers en assurances**

Le Maire expose qu'il convient de renégocier l'ensemble de nos contrats d'assurances et explique que le recours à un courtier est la solution susceptible de nous apporter les meilleures prestations possibles.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à lancer une procédure de consultation pour la recherche d'un courtier en assurances

---

**Délibération n° 37/2009**

**Renouvellement du bail de chasse en forêt communale - signature du cahier des clauses générales de location de chasse**

Le Maire ne participe ni au débat, ni au vote. Le 4ème Adjoint, Michel Roussel prend la Présidence de l'assemblée et donne lecture du courrier du Président de la société de chasse de Pouxeux relatif à la reconduction du bail de chasse en forêt communale.

Le 4ème Adjoint propose de renouveler le bail à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, pour une durée de 12 ans et pour un loyer annuel révisable de :

- 457,69 € - identique au loyer 2008 - pour le lot n° 1
- 5 000,00 € pour le lot n° 2 au lieu de 7 499,78 € en 2008

A la demande de l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal, il est proposé un vote à bulletin secret pour les deux points suivants :

- durée du bail : 9 ou 12 ans
- loyer du lot n° 2 : 5 000,00 ou 7 500,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité  
ACCEPTE la mise en place d'un vote à bulletin secret.

A la question concernant la durée du bail, chaque membre du Conseil Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins	18
- nombre de voix pour une durée de 9 ans	11
- nombre de voix pour une durée de 12 ans	7

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue  
**SE PRONONCE** pour une durée du bail de 9 ans

A la question concernant le loyer du lot n° 2, chaque membre du Conseil Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins	18
- à déduire, bulletins blancs ou nuls	1
- reste pour le nombre des suffrages exprimés	17
- nombre de voix pour un loyer de 5 000 ,00 €	7
- nombre de voix pour un loyer de 7 500,00 €	10

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue  
**SE PRONONCE** pour un loyer de 7 500,00 € pour le lot n° 2.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue

**DECIDE** de renouveler les baux de chasse en forêt communale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel révisable de 457.69 € pour le lot n° 1 et 7 500,00 € pour le lot n° 2

**AUTORISE** le 4<sup>ème</sup> adjoint à signer les baux de location en annexe ainsi que le cahier des clauses générales de location de chasse.

---

#### **Délibération n° 38/2009**

#### **Classes de découverte – Subventions du Conseil Général des Vosges**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général des Vosges a alloué à chacun des 22 élèves des classes de CM2 de Pouxeux une bourse de 45 € afin de financer les classes de découverte programmées au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND ACTE** de cette notification de subvention.

---

#### **Délibération n° 39/2009**

#### **Constitution d'une commission municipale spéciale**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de la création d'une commission municipale spéciale, sous la présidence de Monsieur le Maire, dénommée « Etude énergies renouvelables » qui prendra fin à l'aboutissement de l'étude et dont les membres élus sont les suivants :

François HATIER Président  
Josette AUBERTIN

Henri LA VAULLEE  
Michel ROUSSEL  
Daniel REMY  
Jean-Louis THOMAS  
Jacques HUREL  
Jean-François BLUNTZER

---

**Délibération n° 40/2009**

**Pré-étude de faisabilité par le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) d'une chaufferie-bois**

Monsieur le Maire expose que le CRITT est susceptible de réaliser pour la Commune une pré-étude de faisabilité d'une chaufferie-bois, financée intégralement par le Conseil Général des Vosges.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint-délégué à mandater le CRITT pour une pré-étude de faisabilité d'une chaufferie-bois financée intégralement par le Conseil Général des Vosges.

---

**Délibération n°41/2009**

**Etude de faisabilité d'une chaufferie-bois – demande de subvention à l'ADEME**

L'ADEME est susceptible d'octroyer une subvention pour une étude de faisabilité dans le cadre de la mise en place d'une chaufferie-bois.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet présenté

**AUTORISE** le Maire à lancer une procédure de consultation de bureaux d'études dans le cadre d'une étude de faisabilité d'une chaufferie-bois

**SOLLICITE** le concours financier de la Région Lorraine et de l'ADEME

**DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2009 au programme « Etude énergétique des bâtiments »

---

**PREFECTURE DES VOSGES**

**D.R.C.L.E**

**19 mai 2009**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**Délibération n°42/2009**

**Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 – Signature d'une convention avec le représentant de l'Etat**

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008,

Vu le CGCT et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008

pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 539 698 €

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune de Pouxeux 1 653 732 € de dépenses réelles d'équipement – y compris les restes à réaliser 2008 -, soit une augmentation de 206.42 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat

**PRECISE** que l'assainissement de la commune de Pouxeux a été transféré à la Communauté de Communes, alors que ce budget annexe représentait un total de dépenses réelles d'investissement d'un montant de 188 247.69 € en 2007

**AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Pouxeux s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**PREFECTURE DES VOSGES**

**D.R.C.L.E 2**

**Reçu le 13 mai 2009**

**PREFECTURE DES VOSGES**